



**ARRETE N° 2024 - 197**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
**Quai Lepaulmier n° 11**  
**Réservation Stationnement**  
**Sté. DML BOVIS**  
**Mercredi 10 Avril 2024**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,  
**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
**VU** les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
**VU la demande de la Société DML BOVIS – 19, boulevard des Nations – 14540 Bourguebus, afin de réserver des places de stationnement, dans le cadre de l'enlèvement d'un automate, Quai Lepaulmier au n° 11, le Mercredi 10 Avril 2024, de 9H00 à 18H00,**

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** La Société DML BOVIS est autorisée à réserver des places de stationnement, dans le cadre de l'enlèvement d'un automate, Quai LEPAULMIER au n° 11, le MERCREDI 10 AVRIL 2024, de 9H00 à 18H00.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit et réservé à la société intervenante, Quai Lepaulmier, devant le numéro 11, sur les emplacements « convoyeurs de fonds », pendant la période citée dans l'Article 1, afin de permettre l'intervention.

**ARTICLE 3 :** La circulation des piétons sera maintenue et sécurisée sur le trottoir pendant l'intervention.

**ARTICLE 4 :** Des panneaux réglementaires avec affichage du présent arrêté seront mis en place par le Demandeur.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer 9 route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

**ARTICLE 5 :** Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 28 Mars 2024  
Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire : Jérôme HAMEL

